

CAMPAGNE FISCALE 2025

Avant-propos

La dématérialisation au format EDI des déclarations fiscales pour les adhérents d'organismes agréés est obligatoire à destination de l'Administration Fiscale et des associations agréées (AGA) ou Organismes Mixtes de Gestion Agréés (OMGA).

Les OGA (Organismes de gestion Agréés) ont la nécessité de collecter un certain nombre de renseignements complémentaires pour remplir leurs missions obligatoires :

- Examen de cohérence, de concordance et de vraisemblance entre les déclarations de résultat et les déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires, la CVAE, les revenus étrangers le cas échéant et entre la déclaration de résultat et la comptabilité.
- Examen périodique de sincérité des pièces justificatives.
- Réalisation d'un Compte-Rendu de Mission transmis à l'adhérent et copie aux services fiscaux.
- Etablissement d'un Dossier d'Analyse Economique (prévention des difficultés économiques et financières).

L'Ordre des Experts Comptables, les représentants des OGA avec l'aval de la DGFIP et le partenariat des sociétés de services informatiques ont élaboré sur le plan national, des **tableaux OG standardisés et communs à tous les OGA**.

Objectif

L'**objectif de ce guide** est de faciliter la compréhension des informations qui nous sont indispensables pour la bonne réalisation de nos missions et de vous orienter sur la manière de remplir avec efficacité ces tableaux.

Il contient le modèle de chaque tableau OG avec en vis-à-vis pour chacun, les consignes de remplissage.

Nous rappelons que l'Administration fiscale n'est destinataire ni des tableaux OG, ni de la balance comptable, ni du fichier des écritures comptables (FEC).

Consignes générales

Les tableaux OGBNC sont au nombre de 8 et doivent être adressés aux AGA ou OMGA, selon leur nécessité avec **la déclaration fiscale n°2035 complète au format EDI** (Procédure TDFC).

Nous insistons sur le fait que l'ensemble des tableaux OGBNC et la balance comptable doivent parvenir à l'organisme de gestion de manière concomitante à la liasse fiscale. Ils doivent tous être présents dans les logiciels comptables.

En cas de nouvel envoi, faisant suite à une modification déclarative, vous devez indiquer qu'il s'agit d'une déclaration rectificative et transmettre, à nouveau l'intégralité des éléments du dossier fiscal, c'est-à-dire la déclaration n°2035 et ses annexes + OGBNC + balance.

Si les modifications ne concernent que les tableaux OGBNC, ne pas indiquer qu'il s'agit d'une déclaration rectificative (voir OGID00).

Dans tous les tableaux obligatoires **la case "néant" doit être cochée** seulement s'il ne contient aucune information.

La balance est une annexe obligatoire.

Rappel : le détail des postes Gains divers, Pertes diverses, Divers à réintégrer, Divers à déduire, destinés à la DGFIP, **doit obligatoirement être fourni en « extension »** prévue au niveau de chaque rubrique pages 2035A.

(2025)**INFORMATIONS IDENTIFICATION****OGID00**Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2024.

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable (B)	
Code Activité Libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel (numéros de version et de révision)	
PERIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire	
MONNAIE	
Monnaie	
Situation au regard de la TVA (E) (1) Recettes exonérées en totalité de TVA – (2) Recettes en franchise de TVA en totalité – (3) Recettes soumises en totalité à TVA - (4) Recettes soumises partiellement à TVA Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (D) (1) oui - (2) non	

ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e),	
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.**(B)** Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAUFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.**(C)** Le code activité doit être présent sur la demande éventuelle du destinataire.**(B) et (C)** Il est fortement recommandé qu'un de ces codes soient transmis.**(D)** La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les seuls tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins sur ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.**(E)** Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochement TVA ne sont pas à transmettre.

**(2025)****INFORMATIONS GENERALES****OGBNC01**

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponses
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise (5) sans conjoint	
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui - (2) non	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non	
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ? (1) oui - (2) non	
Si l'adhérent a cessé son activité - Date de la cessation - Motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès	
Ouverture d'une procédure collective (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIES d'une activité libérale exercée à l'étranger ? (1) oui - (2) non	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? (1) oui - (2) non Si (1)	
Désignation	Montant de l'acquisition

Locaux Professionnels	Réponse
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit-bail immobilier – (3) Biennon inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit – (5) Absence de local professionnel	

VEICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL (1)						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit-bail, (3) Location Longue Durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

(1) Cette partie doit obligatoirement être remplie lorsque les frais réels sont déduits.

N° adhérent :



Nom, Prénom :

Profession :

(2025)

DETAIL DIVERS A DEDUIRE

OGBNC02

DETAIL DIVERS A DEDUIRE	
Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values (A)	
Plus-values court terme étalée	
Médecins du secteur 1 (B)	
Déduction forfaitaire 2 %	
Déduction forfaitaire 3 %	
Déduction forfaitaire groupe III	
Divers à déduire (autres à détailler) (C)	

- (A)** A remplir en cas d'option pour l'étalement de la plus-value à court terme sur 3 ans en inscrivant ici le montant qui fait l'objet de l'étalement.
- (B)** Préciser la répartition du montant inscrit dans la zone CQ – 2035 B. Les déductions forfaitaires concernent sous certaines conditions, uniquement les médecins installés en secteur 1 (code C1 ou C2).
- (C)** Ce détail étant déjà demandé en bas de la page 2035 B, il n'est pas nécessaire de remettre les informations à cet endroit.

Rappel sur la codification à porter en haut à droite de l'annexe 2035A pour les médecins installés :

C1 : conventionné secteur 1 sans droit à dépassement

C2 : conventionné secteur 1 avec droit à dépassement

C3 : conventionné secteur 2 honoraires libres

C0 : omnipraticien et spécialiste médical et chirurgical non conventionnés

N° adhérent :



Nom, Prénom :

Profession :

(2025)

ZONES LIBRES

OGBNC08

Code	Libellé	Montant
01	A préciser	
02	A préciser	
03	A préciser	
11	<u>Autres : à détailler (A)</u>	

(A) Ce tableau est libre et facultatif ; **cependant** vous trouverez ci-dessous des exemples d'informations à fournir, qui permettra un meilleur traitement de votre dossier fiscal et évitera ainsi des questions et demandes d'informations complémentaires de notre part :

- Cotisation obligatoire d'allocations familiales (hors CSG & CRDS)
- CSG déductible
- CSG/CRDS non déductibles
- Cotisation obligatoire **d'assurance maladie**
- Cotisation obligatoire **d'assurance vieillesse** (retraite de base, complémentaire) **et d'invalidité-décès**
- Cotisation facultative **"Madelin" Retraite**
- Cotisation facultative **"Madelin" Prévoyance** (mutuelle, Indemnités journalières maladie...)
- Cotisation facultative **"Madelin" Perte d'activité** (chômage)
- Total Relevé **SNIR** des HONORAIRES (professions de santé) (n'indiquer que le total, ne pas envoyer de documents)
- **Frais de blanchissage** : frais forfaitaires ? oui – non - Si oui, donner détail ci-dessous ou dans une note annexe

N° adhérent :



Nom, Prénom :

Profession :

(2025)**REINTEGRATIONS ET CHARGES MIXTES****OGBNC03**

Néant			
Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration (1)	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Charges de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS & CSG			
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins-value quote-part privée			
Autres			

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ②

(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

(2025)

TABLEAU DE PASSAGE
Reconstitution de la déclaration N° 2035
au vu de la trésorerie

OGBNC04

		NEANT	
CODES	OBSERVATION DEMANDEE - CONTROLE DE REGULARITE		
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12/2024		
AB	Prélèvements personnels		
AC	Versements SCM		
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		
AE	Acquisitions d'immobilisation		
AF	Quote-part privée (dépendances mixtes)		
AG	TVA décaissée		
AX	TVA déductible sur immobilisation		
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)		
AZ	Autres (à préciser)		
AH	Total A		
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01/2024		
AK	Apports		
AL	Quote-part frais SCM		
AM	Emprunt (capital reçu)		
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation		
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)		
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires		
BZ	Autres (à préciser)		
AQ	Total B		
AR	Résultat théorique (Total A - Total B) (1)		
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)		
AT	Encaissements théoriques ((1) + (2) = (3))		
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)		
AV	Situation a priori (= (4) - (3) = 0) * (4) - (3)		

* le total [(4) – (3)] doit être nul. Si ce n'est pas le cas, expliquez et justifiez l'écart

N° adhérent :



Nom, Prénom :

Profession :

(2025) TVA - COMPTABILITE RECETTES/DEPENSES OGBNC06

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) Oui - (2) Non				
RECETTES				
Base HT (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT (*) de la déclaration de TVA	Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
	Exonérées			
	En franchise			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Taux (**) %			
	Autre taux (**) %			
	Autre taux (**) %			
	Acquisition intracommunautaire			
	Régularisation en base de TVA			
	TOTAL	(3)		(4)
Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :				

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	
	TTC	

(*) Si comptabilité tenue TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

N° adhérent :



Nom, Prénom :

Profession :

(2025) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES OGBNC07 ASSOCIE

Attention, ce formulaire doit exister en autant d'exemplaire qu'il existe d'associé dans la société. A remplir pour chaque associé d'une société d'exercice pour déterminer son résultat net non commercial à reporter sur sa déclaration n° 2042.

		Néant
Cocher cette case si vous ne disposez pas des informations concernant l'associé.		
Informations générales	Identification	Valeur
Nom de l'associé		
Prénom de l'associé		
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel		
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %		
Montant en euro de la quote-part revenant à l'associé (A)		

Informations	Montant
Honoraires Rétrocédés	
Impôts et Taxes	CET (CVAE et CFE)
	CSG déductible
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)	
Charges sociales personnelles	1. allocations familiales
	2. retraites
	3. maladie
Facultatives	1. perte d'emploi Madelin
	2. prévoyance Madelin
	1. retraite complémentaire Madelin
Frais Financiers	
Autres (préciser la nature) :	
Total des Dépenses (B)	
Déductions diverses (C) (à préciser) :	
Réintégrations diverses (D) (à préciser) :	
RESULTAT NET DE L'ASSOCIE	(A - B - C + D)
Plus ou moins-value réalisée sur la cession de :	
Montant :	

Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)				
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance	Nombre de km	Montant des indemnités km

(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter